



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 19 octobre 2023

Monsieur le Président du Conseil supérieur de l'éducation,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de
l'éducation,
Mesdames, Messieurs,

En préambule de cette déclaration, nous souhaitons saluer la mémoire de Dominique Bernard et de Samuel Paty, tous deux victimes du terrorisme, et de tous les enseignants qui, au cours de ces dernières années, ont été assassinés ou blessés parce qu'ils étaient enseignants.

Nous adressons une nouvelle fois notre total soutien et notre solidarité aux élèves, parents, enseignants, personnels éducatifs, personnels médico-sociaux, personnels techniques de la cité scolaire Gambetta d'Arras dans laquelle Dominique Bernard s'investissait au quotidien.

Comme beaucoup d'enseignants, il était attaché à l'école publique et éduquait ses élèves, nos enfants, pour les faire réfléchir, leur permettre de s'émanciper et leur enseigner le vivre ensemble et les valeurs de la République.

En tant que parents, nous exprimons notre reconnaissance aux enseignants, personnels administratif, techniques et de santé qui font le système éducatif français. Nous partageons leurs craintes et leur révolte de voir que l'école est ciblée pour ce qu'elle représente comme symbole de liberté, de culture et de valeurs républicaines. Nous nous devons collectivement de préserver cette promesse d'avenir.

Ébranlés par ce drame, nous devons faire bloc et montrer qu'une nouvelle fois la vision d'une école ouverte sur le monde, fière de ses valeurs, ne cédera rien à celles et ceux qui veulent l'affaiblir et prônent le repli sur soi.

Nous le redisons, face à un monde en proie à tant de conflits, de dangers, de perspectives qui s'assombrissent, les élèves doivent être accompagnés. Cela commence en protégeant les plus faibles, les plus vulnérables.

Cela commence par préserver les enfants et les jeunes des images violentes sur ce qui s'est passé à Arras, à Bruxelles, à Gaza ou en Israël... Nous demandons un contrôle plus strict des images diffusées par les plateformes, et qu'elles se donnent les moyens de vérifier les contenus qu'elles diffusent. Et d'agir en temps quasi réel pour supprimer des contenus qui peuvent marquer à vie ! L'éducation aux médias doit commencer dès le plus jeune âge, les programmes doivent être redéfinis pour s'adapter à la période actuelle et à l'évolution des pratiques des élèves. Des outils doivent également être disponibles pour les parents afin de leur permettre de dialoguer avec leurs enfants. Il s'agit de donner aux parents toute leur place dans la prévention des mésusages du numérique par les élèves.

Protéger les plus faibles et les plus vulnérables, c'est agir contre le harcèlement à l'école, et c'est là tout l'objet du texte sur lequel nous allons délibérer aujourd'hui.

Nous sommes satisfaits que la parole se libère et que les langues se délient. Le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie ne sont pas des opinions, ce sont des délits ! Le harcèlement scolaire est désormais un délit.

Nous regrettons que, dans ce contexte encore, les réseaux sociaux ne prennent pas leur juste part dans ce combat. Ils détiennent pourtant une lourde responsabilité dans les actes des harceleurs en leur offrant sans modération une arme puissante pour poursuivre leurs victimes jour et nuit, où qu'elles soient.

En classe, dans la cour de récréation, dans les vestiaires, dans les transports scolaires... la prévention et la détection du harcèlement passe par la présence massive d'adultes, formés, pour qu'il n'y ait aucun angle mort permettant aux harceleurs de déployer en toute impunité leurs actes d'intimidation.

Alors oui, la question de la place des parents et de leur présence dans les écoles et établissements du second degré se pose. La FCPE déplore le sentiment de méfiance, voire de crainte, qui s'installe et remet en cause le rôle des parents au sein de la communauté éducative. Le texte que nous allons examiner aujourd'hui montre combien leur rôle est pourtant essentiel, en particulier via les représentants de parents, qui viennent d'ailleurs d'être renouvelés dans des conditions chaotiques.

Le plan de lutte contre le harcèlement doit outiller tous les adultes, toutes les parties prenantes, pour prévenir, repérer et agir. Si l'urgence de la situation semble être prise à bras le corps, les parents d'élèves craignent de vaines promesses. Nous demandons tout d'abord à ce que les victimes de harcèlement soient crues et que leur parole soit considérée. La priorité est de protéger l'enfant harcelé. Les harceleurs doivent rapidement être identifiés et pris en charge. La FCPE demande qu'une réponse éducative et un accompagnement soient mis en place pour tous les harceleurs, et qu'un principe de proportionnalité de la sanction soit respecté. La FCPE demande que les droits des élèves, victimes comme harceleurs, soient respectés.

Les parents élus de l'école, du collège ou du lycée doivent pouvoir jouer un rôle de prévention mais également participer aux dispositifs de remédiation. A ce jour, nous ne voyons pas clairement quelle est notre place dans le dispositif Phare. Le plan de lutte contre le harcèlement doit permettre à tous les parents de trouver leur place dans le dispositif qu'ils soient parents d'enfants harcelés ou d'enfants harceleurs ou de témoins plus ou moins passifs. Le harcèlement, s'il perdure, est un échec collectif.

Protéger les plus faibles et les plus vulnérables c'est se battre au quotidien pour une école publique plus forte, qui accueille tous les élèves quels que soient leur origine, leur niveau social ou leur handicap. C'est accueillir et scolariser les 2 822 enfants, dont 700 de moins de 3 ans, sans toit et autoriser les associations caritatives à leur distribuer des repas. Il est crucial de préserver les valeurs qui fondent l'école publique et ne rien céder au terrorisme ou aux extrémistes qui militent pour une société affaiblie par les peurs et le repli sur soi.

Je vous remercie